



3LI DEVELOPMENT
109 RUE VAUBAN
56360 LOCMARIA

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	596 046		596 046	596 046
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	596 046		596 046	596 046
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 826 757		1 826 757	1 802 020
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances				
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	3 451		3 451	7 985
	Total de l'actif circulant (IV)	1 830 208		1 830 208	1 810 005
	Frais d'émission des emprunts (V)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 426 254		2 426 254	2 406 051

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

1 826 757

1 802 020

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 200 000)	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	2 185 861	2 062 647
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	19 620	123 214
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		2 425 480	2 405 861
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	774	190
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		774	190
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		2 426 254	2 406 051
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		19 619,53	123 214,38
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		774	190
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			7 363	11 034
	Impôts, taxes et versements assimilés				677
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			2	
Total des charges d'exploitation				7 365	11 711
RESULTAT D'EXPLOITATION				(7 365)	(11 711)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(7 365)	(11 711)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		26 985	43 878
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
Total des produits financiers			26 985	43 878
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)			685
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				685
RESULTAT FINANCIER			26 985	43 193
RESULTAT COURANT avant impôts			19 620	31 482
	Produits exceptionnels			494 482
	Charges exceptionnelles			402 750
RESULTAT EXCEPTIONNEL				91 732
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices				
Total des produits			26 985	538 360
Total des charges			7 365	415 146
RESULTAT DE L'EXERCICE			19 620	123 214
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET	596 046	24,57	596 046	24,77		
Participations	596 046	24,57	596 046	24,77		
TITRES DE PARTICIPATION	596 046	24,57	596 046	24,77		
TOTAL IV - Actif Circulant NET	1 830 208	75,43	1 810 005	75,23	20 204	1,12
Autres créances	1 826 757	75,29	1 802 020	74,90	24 737	1,37
TVA DEDUCTIBLE S/ ENCAISSEMENT			179	0,01	(179)	-100,00
CREDIT DE TVA	656	0,03	2 837	0,12	(2 181)	-76,88
TVA S/ FACT NON PARV	112				112	
C/CT SCI NVSA	1 825 989	75,26	1 799 004	74,77	26 985	1,50
Disponibilités	3 451	0,14	7 985	0,33	(4 534)	-56,78
LCL	3 451	0,14	7 985	0,33	(4 534)	-56,78
TOTAL DUBILAN ACTIF	2 426 254	100,00	2 406 051	100,00	20 204	0,84

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	2 425 480	99,97	2 405 861	99,99	19 620	0,82
Capital Social ou individuel	200 000	8,24	200 000	8,31		
CAPITAL	200 000	8,24	200 000	8,31		
Réserve légale	20 000	0,82	20 000	0,83		
RESERVE LEGALE	20 000	0,82	20 000	0,83		
Report à nouveau	2 185 861	90,09	2 062 647	85,73	123 214	5,97
REPORT A NOUVEAU	2 185 861	90,09	2 062 647	85,73	123 214	5,97
Résultat de l'exercice	19 620	0,81	123 214	5,12	(103 595)	-84,08
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	774	0,03	190	0,01	584	307,37
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	774	0,03	190	0,01	584	307,37
FOURNISSEURS	102		190	0,01	(88)	-46,32
FOURN FACT NON PARVENUES	672	0,03			672	
TOTAL DUBILAN PASSIF	2 426 254	100,00	2 406 051	100,00	20 204	0,84

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Total des produits d'exploitation					-100,00	
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires						
Autres produits d'exploitation					-100,00	
PRODUITS DIVERS DE GEST COURANTE					-100,00	
Total des charges d'exploitation	7 365		11 711		(4 345)	-37,11
Autres achats et charges externes	7 363		11 034		(3 671)	-33,27
FOURN ADMINISTRATIVES	421		57		364	639,95
SOUS TRAITANCE PRESTATIONS	3 553		3 439		114	3,31
LOCATIONS	1 500		400		1 100	275,00
LOCATIONS ST DENIS			2 687		(2 687)	-100,00
NETTOYAGE LOCAUX			1 833		(1 833)	-100,00
DOCUMENTATION GENERALES	124		129		(5)	-3,85
HONORAIRES	1 110		1 540		(430)	-27,92
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	46		412		(366)	-88,86
INTERNET	62				62	
SERVICES BANCAIRES LCL	547		537		10	1,82
Impôts, taxes et versements assimilés			677		(677)	-100,00
CFE			677		(677)	-100,00
Autres charges	2				2	
CH DIVERSES DE GESTION	2				2	
Résultat d'exploitation	(7 365)		(11 711)		4 345	37,11
Total des produits financiers	26 985		43 878		(16 893)	-38,50
Autres intérêts et produits assimilés	26 985		43 878		(16 893)	-38,50
REVENUS COMPTE COURANT	26 985		43 878		(16 893)	-38,50
Total des charges financières			685		(685)	-100,00
Intérêts et charges assimilées			685		(685)	-100,00
INTERETS BANCAIRES			685		(685)	-100,00
Résultat financier	26 985		43 193		(16 208)	-37,52
Résultat courant avant impôts	19 620		31 482		(11 863)	-37,68
Produits exceptionnels			494 482		(494 482)	-100,00
Produits exceptionnels			494 482		(494 482)	-100,00
CESSION IMMO FINANCIERES			494 482		(494 482)	-100,00
Charges exceptionnelles			402 750		(402 750)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/202512 31/12/2025mois		01/01/202412 31/12/2024mois		Variations%	
Charges exceptionnelles			402 750		(402 750)	-100,00
VALEUR COMPTABLE ACTIFS CEDES			402 750		(402 750)	-100,00
Résultat exceptionnel			91 732		(91 732)	-100,00
Résultat de l'exercice		19 620	123 214		(103 595)	-84,08

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 426 254 €**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **26 985 €** et un total **charges** de **7 365 €**,dégageant ainsi un **résultat** de **19 620 €**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Le Président a arrêté les comptes le 20/04/2026.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières :

Les titres du portefeuille sont valorisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à la valeur d'usage.

La valeur d'usage est appréciée en prenant en considération la situation nette des participations, ré-estimée le cas échéant en fonction des critères suivants :

- rentabilité actuelle et future en fonction des perspectives de développement à moyen et long terme des filiales,
- valeur d'utilité pour l'entreprise détenant des participations.

Ces éléments font l'objet d'une appréciation annuelle. Lorsque cette valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée au cas par cas, lorsqu'il existe un risque de non recouvrement de la créance.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	596 046					596 046
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	596 046					596 046
TOTAL		596 046					596 046

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL						

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Provisions

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	768	768	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	1 825 989	1 825 989	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		1 826 757	1 826 757	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	774	774		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		774	774		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	672		672	
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	672		672	



Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances				
TOTAL				



Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				200 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice				200 000,00

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL			

3LI DEVELOPMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 euros
Siège social : 109 RUE VAUBAN
56360 LOCMARIA

RCS LORIENT 444 857 486

- o O o -

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six

Le trente juin,

à 19 heures,

Le soussigné, **Patrick THIEFINE**, associé unique de la Société 3LI DEVELOPMENT, Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est 109 rue Vauban à LOCMARIA (56360), et Président de ladite Société,

a pris les décisions suivantes portant sur :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Première décision

L'associé unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associé unique donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 quitus de sa gestion au Président de la Société.

L'associé unique constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement visée à l'article 39-4 du Code général des Impôts n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 dudit Code n'est intervenue.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.



Deuxième décision

L'associé unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un bénéfice net de 19.620 euros, décide d'affecter ce bénéfice net au compte « report à nouveau » :

▪ dont le montant créditeur figurant au bilan de	+ 2.185.860 €
▪ se trouvera après affectation du bénéfice net de l'exercice de	+ 19 620 €
▪ ramené à	2.205.480€

L'associé unique rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Troisième décision

L'associé unique constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

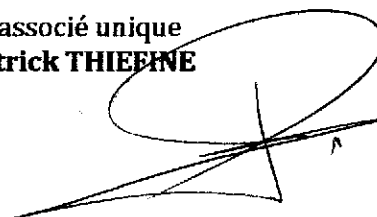
Quatrième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée.

De tout ce qui précède, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique
Patrick THIEFFINE



3LI DEVELOPMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 euros
Siège social : 109 rue Vauban
56360 LOCMARIA
RCS LORIENT 444 857 486

- o O o -

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Deuxième décision

L'associé unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un bénéfice net de 19.620 euros, décide d'affecter ce bénéfice net au compte « report à nouveau » :

- | | |
|--|--------------------|
| ▪ Dont le montant créditeur figurant au bilan de | + 2.185.860 € |
| ▪ Se trouvera après affectation du bénéfice net de l'exercice de | + 19.620€ |
| ▪ Ramené à | 2.205.480 € |

L'associé unique rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Certifié conforme
Le Président



3LI DEVELOPMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 euros
Siège social : 109 rue Vauban 56360 LOCMARIA
RCS LORIENT 444 857 486

- o O o -

COMPTES ARRÊTÉS AU
31 DÉCEMBRE 2025

Certifiés sincères et véritables
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 109 RUE VAUBAN		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 44485748600047		Néant ☐ *				
		Exercice N, clos le. 31122025				
		N-1 31122024				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Cessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial	AI	AI		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AO		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AL		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
		Participations	CS	CT	596 046	596 046
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	BK	596 046	596 046
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BO		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 826 757	1 802 020
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	3 451	7 985
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		
TOTAL (III)		CJ	CK	1 830 208	1 810 005	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW				
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM				
Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	CA	2 426 254	2 406 051		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		3LI DEVELOPMENT		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 200 000)	DA	200 000	200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	2 185 861	2 062 647	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	19 620	123 214	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 425 480	2 405 861	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Instruments financiers à terme	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	774	190	
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	774	190		
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED				
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 426 254	2 406 051		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	774	190	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2026

Fonction obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT				Néant ☐ *				
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	7 363 11 034	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	677	
	Salaires et traitements *					FY		
	Cotisations sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 365 11 711
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(7 365) (11 711)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	26 985 43 878	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					GZ		
Total des produits financiers (V)						GP	26 985 43 878	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	685	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GI		
	Total des charges financières (VI)						GU	685
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	26 985 43 193	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	19 620 31 482	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 3LI DEVELOPMENT		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	494 482
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HII	402 750
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	91 732
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		III	26 985
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 365
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	19 620
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HIO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PMF innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (S: le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Valeur comptable immobilisations cédées			
Prix de cession immobilisations cédées			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **3LI DEVELOPMENT**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN		LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	596 046	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ	596 046	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	596 046	ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencs et am des constructions			IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers			IU		MM		MN	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		NH		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		1Z		ØU		M7		
		Autres participations		1Ø		ØX		ØY	596 046	
Autres titres immobilisés		11		2B		2C				
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F				
TOTAL IV		13		N1		NK	596 046			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				14		ØK		ØL	596 046	

Exercice N clos le : 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT

Néant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU		QV		QW		QX			
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		ØP		ØQ		ØR		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ - NR)		NW			NY			NZ			
Total général non ventilé (NS + NT - NU)											
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **3LI DEVELOPMENT**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT		Néant ☐									
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Prévision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	VM									
	Impôts sur les bénéfices	VB	768		768						
Taxe sur la valeur ajoutée	VN										
Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP										
Divers	VC	1 825 989		1 825 989							
Groupe et associés (2)	VR										
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS										
Charges constatées d'avance	VT	1 826 757	VU	1 826 757	VV						
TOTAUX		VD									
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	774		774						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	774	VZ	774						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2037.							

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2025		
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	19 620	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					18		
Régime d'imposition particulier (régimes optionnels)	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							WN		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	XR		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	19 620	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)							WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							XB		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *							I6		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							wZ		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		France Rurales Revitalisation (FRR) (art. 44 quaterdecies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	XA	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)		PA	ZX
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		LS	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Crédance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc (art 39 decies D)		YD	
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	19 620		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XI	19 620
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0		XO	0

Désignation de l'entreprise 3LI DEVELOPMENT		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	23 941
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	19 620
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	4 321
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	4 321
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																																																
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 062 647	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB																																																																																																																																																																																																																																																			
					- Autres réserves	ZD																																																																																																																																																																																																																																																				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	123 214		Dividendes	ZE																																																																																																																																																																																																																																																				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF																																																																																																																																																																																																																																																				
	TOTAL I	ØF	2 185 861		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		2 185 861																																																																																																																																																																																																																																																		
					TOTAL II	ZH		2 185 861																																																																																																																																																																																																																																																		
RENSEIGNEMENTS DIVERS																																																																																																																																																																																																																																																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4"></th> <th colspan="2">Exercice N :</th> <th colspan="2">Exercice N-1 :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">ENGAGEMENTS</td> <td colspan="3">- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7</td> <td>YQ</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Engagements de crédit-bail immobilier</td> <td>YR</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Effets portés à l'escompte et non échus</td> <td>YS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="8">DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EN JERNE</td> <td colspan="3">- Sous-traitance</td> <td>YT</td> <td>3 553</td> <td>3 439</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8</td> <td>XQ</td> <td>1 500</td> <td>3 087</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Personnel extérieur à l'entreprise</td> <td>YU</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)</td> <td>SS</td> <td>1 156</td> <td>1 952</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages</td> <td>YV</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES</td> <td>ST</td> <td>1 154</td> <td>2 556</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</td> <td>ZJ</td> <td>7 363</td> <td>11 034</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>YW</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="3">IMPOTS ET TAXES</td> <td colspan="3">- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE</td> <td>9Z</td> <td></td> <td>677</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS</td> <td>YX</td> <td></td> <td>677</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</td> <td>YY</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">T.V.A.</td> <td colspan="3">- Montant de la T.V.A. collectée</td> <td>YZ</td> <td>480</td> <td>1 293</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations</td> <td>ØB</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="7">DIVERS</td> <td colspan="3">- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *</td> <td>ØS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *</td> <td>ZK</td> <td></td> <td>%</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *</td> <td>ZR</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)</td> <td>RG</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Si oui, indiquer 1, sinon 0</td> <td>RH</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="5">RÉGIME DE GROUPE *</td> <td colspan="2">Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA</td> <td>Plus-values à 15% JK</td> <td colspan="2">Plus-values à 0% JL</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Plus-values à 19% JM</td> <td colspan="2">Imputations JC</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Groupe : résultat d'ensemble JD</td> <td>Plus-values à 15% JN</td> <td colspan="2">Plus-values à 0% JO</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Plus-values à 19% JP</td> <td colspan="2">Imputations JF</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH</td> <td colspan="2">N° SIRET de la société mère du groupe JJ</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td rowspan="4">TRAVAILLEURS INDEPENDANTS</td> <td colspan="6">Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social JQ</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6">Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social JR</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6">Revenu brut social (si le montant est négatif) JS</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6">Revenu brut social (si le montant est positif) JT</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>																Exercice N :		Exercice N-1 :		ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7			YQ				- Engagements de crédit-bail immobilier			YR				- Effets portés à l'escompte et non échus			YS				DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EN JERNE	- Sous-traitance			YT	3 553	3 439		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8			XQ	1 500	3 087		- Personnel extérieur à l'entreprise			YU				- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	1 156	1 952		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV				- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES			ST	1 154	2 556		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	7 363	11 034					YW				IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			9Z		677		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS			YX		677		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YY				T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YZ	480	1 293		- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			ØB				DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *			ØS				- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ZK		%	%	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZR				- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			RG				- Si oui, indiquer 1, sinon 0			RH				- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL						Plus-values à 19% JM	Imputations JC				Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO						Plus-values à 19% JP	Imputations JF				Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ					TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social JQ							Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social JR							Revenu brut social (si le montant est négatif) JS							Revenu brut social (si le montant est positif) JT						
				Exercice N :		Exercice N-1 :																																																																																																																																																																																																																																																				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7			YQ																																																																																																																																																																																																																																																						
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR																																																																																																																																																																																																																																																						
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS																																																																																																																																																																																																																																																						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EN JERNE	- Sous-traitance			YT	3 553	3 439																																																																																																																																																																																																																																																				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8			XQ	1 500	3 087																																																																																																																																																																																																																																																				
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU																																																																																																																																																																																																																																																						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	1 156	1 952																																																																																																																																																																																																																																																				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV																																																																																																																																																																																																																																																						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES			ST	1 154	2 556																																																																																																																																																																																																																																																				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	7 363	11 034																																																																																																																																																																																																																																																				
				YW																																																																																																																																																																																																																																																						
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			9Z		677																																																																																																																																																																																																																																																				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS			YX		677																																																																																																																																																																																																																																																				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YY																																																																																																																																																																																																																																																						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YZ	480	1 293																																																																																																																																																																																																																																																				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			ØB																																																																																																																																																																																																																																																						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *			ØS																																																																																																																																																																																																																																																						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ZK		%	%																																																																																																																																																																																																																																																			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZR																																																																																																																																																																																																																																																						
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			RG																																																																																																																																																																																																																																																						
	- Si oui, indiquer 1, sinon 0			RH																																																																																																																																																																																																																																																						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice																																																																																																																																																																																																																																																									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI																																																																																																																																																																																																																																																									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL																																																																																																																																																																																																																																																						
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC																																																																																																																																																																																																																																																						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO																																																																																																																																																																																																																																																						
			Plus-values à 19% JP	Imputations JF																																																																																																																																																																																																																																																						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ																																																																																																																																																																																																																																																							
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social JQ																																																																																																																																																																																																																																																									
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social JR																																																																																																																																																																																																																																																									
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS																																																																																																																																																																																																																																																									
	Revenu brut social (si le montant est positif) JT																																																																																																																																																																																																																																																									

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **3LI DEVELOPMENT**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus et moins-values nettes courtes et nettes longues des lignes 1 à 12 de la colonne ⑥							
CADRE B : plus et moins-values nettes à long terme des lignes 13 à 19 de la colonne ⑥							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (1)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Désignation de l'entreprise : **3LI DEVELOPMENT**Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **3LI DEVELOPMENT**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ② *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DCFIP N° 2059-D 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT					Néant ☐	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
TOTAL 1	OX		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	421	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	5 442	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	5 865	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(5 865)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 44485748600047

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 3LI DEVELOPMENT

ADRESSE (voie) 109 RUE VAUBAN

CODE POSTAL 56360

VILLE LOCMARIA

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1
Totalisation	P5	1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2 000
Totalisation	P6	2 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille THIEFINE Prénom(s) PATRICK
 Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 2 000
 Naissance : Date 10081960 N° département Commune Pays
 Adresse : N° 11 Voie ALLEE DU VILLAGE
 Code postal 93340 Commune LE RAINCY Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032